

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Daye.	Provinces.
Sur un an	26 fl.	30 fl.
» six mois	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire, et chez les Héritiers Doorman, Libraires, Lange Pooten, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction triana de port.

LA HAYE, 28 Février.

ÉVÉNEMENTS DE PARIS.

Hier au soir, à 6 heures, nous avons publié le bulletin suivant :

Une maison de Banque de cette ville a reçu cette après-midi une dépêche télégraphique qui annonce un heureux changement dans les événements de Paris.

Les troupes sont maîtres de Paris.

S. A. R. le comte de Paris a été proclamé Roi des Français, avec un régnéance.

Les membres du gouvernement provisoire ont été arrêtés.

Le courrier de France ne nous est pas encore parvenu aujourd'hui. Les dernières nouvelles de Paris que nous apportent les journaux belges vont jusqu'au 25 dans la matinée; ainsi la nouvelle géographique publiée hier soir et que nous venons de reproduire ci-dessus, ne se trouve ni démentie ni confirmée.

Aucun courrier particulier, soit au gouvernement soit aux légations, n'avait encore été reçu au moment où nous mettons sous presse.

Notre correspondant nous écrit de Bruxelles en date d'hier :

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)

Bruxelles, 27 février

Les événements dont Paris vient d'être le théâtre et dont la solution est encore inconnue ont produit ici une impression profonde. Les dernières nouvelles de Paris, tout en annonçant que l'ordre règne dans cette capitale, ne donnent que trop lieu de croire que la guerre civile n'éclate de nouveau avec plus de violence que jamais; car si le parti qui semble vouloir s'opposer à l'avènement de la république triomphe, ce ne sera pas sans une résistance désespérée de la part des hommes qui sont parvenus à se mettre à la tête du mouvement et qui ont proclamé un gouvernement provisoire. Les infructueuses tentatives de ce parti, d'avril 1834 et de mai 1839, n'ont fait qu'accroître l'exaspération de ce parti, vainqueur aujourd'hui il ne cédera le terrain, et il le cède, qu'après une lutte dont on ne peut envisager sans horreur les terribles péripéties.

Quel qu'il en soit, le gouvernement belge se prépare aux éventualités les plus graves. Dès qu'il a eu reçu avis des événements de Paris, il a ordonné que semblait lui commander les circonstances, tous les militaires en congé ont été immédiatement rappelés, ce qui doublera l'effectif des hommes sous les drapeaux; la plupart de ces militaires ont déjà rejoint leurs corps à l'heure qu'il est; la plus grande activité règne depuis deux jours au ministère de la guerre.

En même temps on a songé à se procurer des ressources immédiates par un emprunt forcé qui donnera au trésor d'ici au 1^{er} mars une douzaine de millions. Cette mesure a été accueillie sans murmure par le public, chacun comprend que la situation impose au gouvernement des devoirs impérieux et que des sacrifices comparativement légers peuvent prévenir de plus grands maux.

Un autre côté, on s'est prémuni contre les tentatives de propagande qui pourraient avoir lieu à l'insu, et peut-être

contre le gré du gouvernement français. Les autorités des villes frontières du côté de la France ont reçu les ordres les plus sévères pour conduire tous les individus qui ne seraient pas amenés en Belgique par des affaires ou autres motifs étrangers au caractère d'agents républicains.

La population en général paraît disposé à seconder les vues du gouvernement, et s'il en faut croire le langage des principaux organes de la presse à Bruxelles comme dans les provinces, le sentiment presque unanime est que, vis-à-vis des faits graves qui viennent de s'accomplir en France, toutes les divisions doivent s'effacer, qu'il n'y a plus y avoir de partis en Belgique.

C'est ce sentiment qui a dominé à la chambre des représentants et au sénat et qui s'est manifesté par le vote à peu près unanime qui a eu lieu sur le projet de loi d'emprunt forcé. Ce projet adopté séance tenante par les deux assemblées, est aujourd'hui publié dans le *Moniteur*, revêtu de la sanction royale.

Jusqu'à ce moment nous n'avons pas eu la moindre démonstration inquiétante. La plus grande tranquillité règne dans la capitale et les nouvelles des autres villes du pays sont également satisfaisantes sous ce rapport. Mais depuis deux jours les affaires de tout genre sont presque entièrement paralysées. On ne va plus à la bourse que pour chercher des nouvelles. Les fonds publics ne trouvent plus d'acheteurs. Il y a stagnation complète. Il serait difficile qu'il en fût autrement dans l'incertitude où l'on est de la tournure que prendront les événements; en présence surtout des mille bruits qui circulent et se croisent dans tous les temps, pour vous citer quelques-uns de ces bruits, on assurait aujourd'hui que plusieurs villes et notamment Lyon avaient refusé de reconnaître le gouvernement provisoire, que dans cette dernière ville après une lutte sanglante le parti de la régence l'aurait emporté. D'un autre côté on dit que le duc de Nemours se trouve aux portes de Paris à la tête d'une armée de 60,000 hommes et qu'il se prépare à attaquer la ville pour y rétablir la régence de vive force. On ajoute qu'une partie considérable de la garde nationale de Paris et de la banlieue seconderait ce mouvement. Il m'a été impossible de trouver à ces bruits une autorité suffisante.

Malgré la tranquillité parfaite qui règne à Bruxelles, l'autorité a pris toutes les mesures de précaution que commandent les circonstances. Ainsi depuis trois jours la plupart des troupes de la garnison sont consignées dans les casernes, les principaux postes sont doublés, et les agents de la force publique ont reçu les instructions les plus précises pour concourir avec ensemble et promptitude à la répression des moindres tentatives de désordre. Tout semble indiquer que ces mesures de précaution seront heureusement inutiles.

S'il arrive quelque chose avant 5 heures, je vous le transmettrai par le télégraphe électrique.

Post-scriptum. — Le bruit court à Bruxelles que la garde nationale de Paris a fait une démonstration contre la république. Nous ne savons jusqu'à quel point il est fondé.

(Journal de Bruxelles.)

Le gouvernement belge prend des mesures énergiques pour s'opposer au contre-coup que les événements de Paris pourraient opérer en Belgique. Un emprunt forcé qui vient d'être autorisé par la chambre des représentants pourvoit aux exigences du moment, et les miliciens sont appelés sous les armes. Mons et Tournay seront mis en état de siège, et il sera formé un cordon de troupes sur la frontière de France pour empêcher l'entrée en Belgique de tout étranger qui ne pourrait pas justifier des motifs de son voyage.

En outre, le gouvernement belge aurait l'intention de donner à toute la police du royaume l'ordre d'exiger de tous les étrangers qui ils viennent à justifier dans les 24 heures de leur séjour en Belgique et de leurs moyens d'existence, ou, dans le cas contraire, de quitter le pays.

En ce moment la plus grande union règne en Belgique; tous les partis paraissent s'être ralliés entre eux, et les députés de l'extrême droite se sont rendus auprès du ministre de l'intérieur pour l'assurer de leur concours et de leur complète adhésion à la politique du gouvernement.

Une dépêche télégraphique transmise de Bruxelles à Anvers, à 4 heures de relevée. En voici le contenu :

Aucun courrier n'est arrivé.

Voici, assure-t-on, les derniers avis reçus à l'ambassade. L'ordre est rétabli, la garde bourgeoise et la garde nationale le maintiennent, l'agitation s'est convertie en meetings.

Le suffrage universel est ouvert à Paris et tous les citoyens s'empressent d'y prendre part. L'opinion monarchique gague du terrain surtout dans la garde nationale.

Un grand nombre de protestations ont été signées contre la république et demandant le prince de Joinville comme co-régent. Le gouvernement provisoire se tient neutre.

On ne sait rien de positif sur la retraite de la duchesse d'Orléans, mais on croit qu'elle s'est retirée dans le fort Aurélien, où elle est en toute sûreté.

Dernières dépêches télégraphiques.

On écrit de Bruxelles, 27 février, à midi et demi.

On est sans nouvelles positives.

La nouvelle transmise hier soir au sujet du défilé de l'armée et son entrée dans Paris n'est pas confirmée.

Après avoir été accréditée une partie de la soirée on n'en a plus parlé.

On dit en ce moment que l'ordre est rétabli et le gouvernement provisoire consolidé. M. Odilon Barrot aurait essayé de former un gouvernement provisoire dynastique, mais sans succès.

Une assemblée constituante, élue hier par le suffrage universel, sera convoquée et décidera de la forme définitive du gouvernement, c'est le dernier et bien faible espoir qui reste au parti de la monarchie.

Louis-Philippe a débarqué en Angleterre.

On est sans nouvelles aucune des autres membres de la famille.

ci lui dit, en tâchant de sourire, car elle devinait la pénible impression d'Ernestine.

— Mademoiselle, voulez-vous me permettre d'agir avec vous sans façon?

— Certainement, Mademoiselle.

— Eh bien! je trouve qu'il fait ici horriblement chaud. Si vous le voulez, nous irions nous asseoir dans la chambre de Mme Herbaut.

— Oh! merci, Mademoiselle, dit Ernestine, en se levant vivement, et en attachant sur Herminie son regard ingénu, qu'une main paternelle caresse.

— Oh! merci! — répéta-t-elle tout bas.

— Comment? merci — lui dit Herminie avec surprise en lui donnant le bras, — c'est au contraire à moi de vous remercier, puisque pour moi vous consentez à quitter la salle de bal.

— Et moi, je vous remercie, parce que je vous ai comprise, Mademoiselle.

— Reprit Ernestine en accompagnant la duchesse dans la chambre à coucher de Mme Herbaut, où les deux jeunes filles ne trouvaient personne.

— Maintenant que nous voilà seules, — dit Herminie à Ernestine, — expliquez-moi donc pourquoi vous m'avez remerciée, lorsque tout-à-l'heure.

— Mademoiselle, — dit Ernestine en interrompant la duchesse, — vous êtes généreuse, vous devez être franche.

— Oh! franche! c'est ma qualité, ou mon défaut, — répondit Herminie en souriant, — eh bien! voyons, pourquoi cet appel à ma franchise?

— Tout-à-l'heure, lorsque vous m'avez priée de vous accompagner ici, sous prétexte qu'il faisait trop chaud, dans la salle de bal, vous avez écouté votre bon cœur, vous vous êtes dit: « Cette pauvre jeune fille est délaissée, »

» personne ne l'a invitée à danser parce qu'elle n'est pas jolie, elle reste là, »

» comme un sujet de risée, elle souffre de cette humiliation. A cette humiliation, je vais la soustraire en l'amenant ici, sous quelque prétexte. » Oh! vous vous êtes dit cela, n'est-ce pas? — ajouta Mlle de Beaumesnil en ne cherchant pas à cacher cette fois les larmes d'attendrissement qui lui vinrent aux yeux. — Avouez, que je vous ai devinée.

— C'est vrai... — dit Herminie avec sa loyauté habituelle, — pourquoi n'avouerais-je pas l'intérêt que votre position m'a inspiré, Mademoiselle?

— Oh! merci encore, — dit Ernestine en tendant la main à Herminie, vous ne savez pas combien je suis heureuse de votre sincérité.

— Et vous... Mademoiselle — reprit Herminie en serrant la main d'Ernestine, — puisque vous voulez que je sois franche, vous ne savez pas combien, tout à l'heure, vous m'avez fait de peine.

Je ne crois pas, Mademoiselle, — répondit Mlle de Beaumesnil en souriant, et mise à l'aise par les gracieuses avances d'Herminie, — je ne crois pas que même... la première fois où vous paraissiez quelque part, vous restiez jamais isolée.

— Ah! Mademoiselle... Mademoiselle, — répondit gaiement Herminie, — c'est vous qui allez me rendre confuse si vous me faites ainsi des compliments.

— Oh! je vous assure... que je vous dis ce que je pense, Mademoiselle, — répondit si naïvement Ernestine, que la duchesse, sensible à cette louange ingénue, reprit :

— Alors, je vous remercie de ce qu'il y a d'aimable dans vos paroles... Elles sont sincères, je n'en doute pas; pour justes, c'est autre chose; mais, dites-moi, comment trouvez-vous notre petit bal?

— Charmant, Mademoiselle.

— N'est-ce pas? c'est si gai, si animé! Comme on emploie bien le temps! Que voulez-vous? il n'y a qu'un dimanche par semaine, aussi, pour nous tous qui sommes ici, le plaisir est vraiment un plaisir; tandis que, pour tant de gens, dit-on, c'est une occupation, et des plus fatigantes encore. Rassasiés de tout... ils ne savent que s'imaginer pour s'amuser.

— Et croyez-vous qu'ils s'amusent, au moins, Mademoiselle?

— Non, car il me semble que rien ne doit être plus triste que de chercher si péniblement le plaisir.

— Oh! tout cela doit être triste, aussi triste, que de chercher une affection vraie lorsqu'on n'est aimé de personne, — dit involontairement Ernestine, cédant à l'empire de ses tristes préoccupations.

Il y eut tant de mélancolie dans l'accent de la jeune fille et dans l'expression de ses traits, en prononçant ces mots, qu'Herminie se sentit émue.

— Pauvre petite, — pensa la duchesse, — sans doute, elle n'est pas aimée de sa famille; puis l'espèce d'humiliation qu'elle a dû ressentir en se voyant délaissée par tout le monde, doit l'attrister encore, car, je n'y songeais pas, elle est là toute seule, sur cette banquettes, exposée, comme en spectacle, aux moqueries peut-être.

Le hasard vint confirmer ces craintes d'Herminie.

Les évolutions de la contredanse ayant ramené devant Ernestine la jeune fille aux vives couleurs et son cavalier aux gants vert-pomme, la duchesse surprit quelques regards de compassion jetés par la préférée, sur la délaissée.

Ces regards, Mlle de Beaumesnil les surprit aussi, elle se crut pour tout le monde l'objet d'une pitié méconnue. A cette pensée, elle souffrait visiblement. Quo l'on juge de sa reconnaissance pour Herminie, lorsque celle-

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 29 FEVRIER 1848.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX.

L'Orgueil. — La duchesse. (1)

CHAPITRE XII.

Mlle de Beaumesnil, en voyant s'avancer Herminie, fut si frappée de sa beauté surprenante, qu'elle ne remarqua pas l'affectation de boiterie que lui imposait la duchesse afin de ne pas danser de toute la soirée. (Si elle ne l'a pas devinée, l'on saura plus tard le motif de ce renoncement à la danse, rare chez une jeune fille.)

Quelle fut donc la surprise d'Ernestine lorsque la duchesse, s'asseyant à ses côtés, lui dit de la manière du monde la plus aimable :

— Je suis autorisée par Mme Herbaut, Mademoiselle, à venir, si vous le permettez, vous tenir un peu compagnie, et à m'installer auprès de vous Mlle Herbaut.

— Ah! bon, on a dû moins pitié de moi, — se dit d'abord Mlle de Beaumesnil avec une humiliation douloureuse.

Mais l'accent d'Herminie était si doux, si engageant, sa charmante physionomie si bienveillante, qu'Ernestine, se reprochant bientôt l'amer-

gume de sa première impression, répondit à la duchesse :

— Je vous remercie, Mademoiselle, ainsi que Mme Herbaut, d'avoir voulu vous occuper de moi, mais je craindrais de vous retenir, et de vous priver du plaisir de...

— De danser? — dit Herminie en souriant et en interrompant Ernestine.

— Je puis vous rassurer, Mademoiselle, j'ai ce soir un affreux mal au pied, qui m'empêchera de figurer dans le bal; mais vous voyez qu'à ce grand malheur je trouve auprès de vous une compensation.

— En vérité, Mademoiselle, je suis confuse de vos bontés.

— Mon Dieu, je fais tout simplement ce que vous auriez fait pour moi, j'estime être sage, Mademoiselle, si vous m'avez vue isolée, ainsi que cela arrive toujours lorsque l'on vient pour la première fois dans une réunion.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

restés à Paris, mais on ne pense pas qu'ils aient quelque chose à craindre de l'effervescence populaire.

Les ministres seront mis en accusation.

M. de Lamartine paraît être le héros du mouvement.

Nouvelles des Journaux de Paris.

JOURNÉE DU 24

Onze heures. — Des colonnes de peuple, dans lesquelles était resté un grand nombre de gardes nationaux, s'emparent sur le boulevard des Italiens, de plusieurs canons et d'une dizaine de fourgons; en un instant les munitions ont été distribuées.

Paris, dès dix heures du matin, était couvert de barricades. Tous les citoyens les plus paisibles concouraient à relever les pavés, à forger des piques; des travaux gigantesques ont été accomplis. A huit heures, le rappel battait dans les rues, et la garde nationale se rassemblait.

Des milliers de citoyens armés de fusils, de sabres, de piques, de pistolets, se rendaient silencieusement derrière les barricades, sur lesquelles le drapeau tricolore n'a pas tardé à être arboré.

Une grande hésitation se faisait remarquer parmi les troupes de ligne, qui attendaient, mornes et tristes, les événements.

Le mouvement populaire s'est bientôt prononcé avec la plus grande énergie. Le tocsin sonnait à toute volée.

A dix heures et demie, le 45^e de ligne fraternisait avec le peuple, et accompagné de la garde nationale, il rentrait dans la caserne de la Nouvelle-France.

D'ailleurs, un grand nombre de militaires avaient cédé volontairement leurs fusils au peuple. En ce moment, l'insurrection est générale; elle a des armées en quantité et des munitions pour plusieurs jours.

On lit dans la Gazette de France :

Un gouvernement provisoire vient d'être proclamé par une députation du peuple et de la garde nationale.

M. Sauzet s'étant retiré, M. Dupont (de l'Eure) s'est assis au fauteuil.

Les membres du gouvernement provisoire sont :

MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Lamartine, Ledru-Rollin, Grémieux.

Les cinq membres se sont rendus immédiatement à l'Hôtel-de-Ville.

M. de Lamartine et M. Ledru-Rollin ont demandé l'appel à la nation.

On sait que les autres membres sont de la même opinion; par conséquent, les droits de tous les Français à l'électorat et à l'éligibilité sont maintenant assurés.

Le général de Lamoricière, qui a puis, avec le général Bedeau, une part active aux événements de la journée; a été blessé au bras d'un coup de baïonnette.

M. Odilon-Barrot et quelques députés de la gauche se sont réunis au ministère de l'intérieur pour s'y constituer en gouvernement provisoire. Ils y étaient encore à sept heures.

On lit ce soir sur les murs de Paris les deux proclamations suivantes :

Au nom du peuple souverain.

Gouvernement provisoire.

Fr. Arago, Louis Blanc, Marie, Lamartine, Ferdinand Flocon, Ledru-Rollin, Réaumur, Marrast, Albert, ouvrier mécanicien, Arago directeur des postes, Caussidière et Sobrier, délégués de préfecture.

Vœux du Peuple.

REFORMES POUR TOUS :

Amnistie générale; — les ministres exceptés et mis en accusation,

Droit de réunion consacré par une manifestation prochaine: dissolution immédiate de la chambre et convocation des assemblées primaires.

Garde urbaine aux ordres de la municipalité. Abolition des lois de septembre. Liberté de la parole, liberté de la presse, liberté de pétition, liberté d'association, liberté d'élection.

Réforme électorale. Tout garde national est électeur et éligible. — Réforme parlementaire. Rétribution aux députés: les fonctionnaires publics à leur poste.

Réforme de la chambre des pairs. Pas plus de nomination royale que d'hérédité aristocratique. — Réforme administrative. Garantie pour tous les fonctionnaires et employés contre l'abus des faveurs et des influences. — La PROPRIÉTÉ respectée, mais le DROIT AU TRAVAIL, garanti. Le travail assuré an peuple

Union et association fraternelle entre les chefs d'industrie et les travailleurs. — Egalité de droits par l'éducation donnée à tous: crèches, salles d'asiles, écoles rurales, écoles urbaines. Plus d'oppression et d'exploitation de l'enfance. — Liberté absolue des cultes. Indépendance absolue des consciences. L'église indépendante de l'Etat.

Protection pour tous les faibles, femmes et enfants. — Paix et sainte alliance entre tous les peuples. — Abolition de la guerre, ou le peuple sert de chair à canon. — Indépendance pour toutes les nationalités. — La France gardienne des droits des peuples faibles. — L'ORDRE FONDÉ SUR LA LIBERTÉ.

FRATERNITÉ UNIVERSELLE!

Les rédacteurs de la Démocratie Pacifique.

Il est un homme en France qui accepte ces principes, qui les a déjà proclamés : M. DE LAMARTINE.

Dans le premier moment de l'occupation des Tuileries, on a brulé quelques meubles, quelques draperies: mais un service de surveillance ayant été organisé par quelques personnes, les objets d'art, les tableaux, les œuvres des maîtres ont été religieusement respectés. La foule obéissait spontanément à la consigne donnée par un élève de l'école polytechnique et quelques jeunes gens.

On a brûlé sur la place du Palais-Royal quatorze voitures de la cour.

Au nom du peuple souverain.

Citoyens.

Un gouvernement provisoire vient d'être installé, il est composé, de par la volonté du peuple, des citoyens, Fr. Arago, Louis Blanc, Marie, Lamartine, Flocon, Ledru-Rollin, Réaumur, Marrast, Albert, ouvrier mécanicien.

Pour veiller à l'exécution des mesures qui seront prises par ce gouvernement, la volonté du peuple a aussi choisi pour délégués au département de la police les citoyens CAUSSIDIÈRE et SOBRIER.

La même volonté souveraine du peuple a désigné le citoyen ETIENNE ARAGO à la direction générale des postes.

Comme première exécution des ordres donnés par le gouvernement provisoire, il est ordonné à tous les boulangers et fournisseurs de vivres, de tenir leurs magasins ouverts à tous ceux qui en auraient besoin.

Il est expressément recommandé au peuple de ne point quitter ses armes, ses positions ni son attitude révolutionnaire. Il a été trop souvent trompé par la trahison, il importe de ne plus laisser de possibilité à d'aussi criminels attentats.

Pour satisfaire au vœu général du peuple souverain, le gouvernement provisoire a décidé et effectué, avec l'aide de la garde nationale, la mise en liberté de tous nos frères détenus politiques; mais en même temps il a conservé dans les prisons, toujours avec l'assistance ou ne peut plus honorable de la garde nationale, les détenus constitués en prison pour crimes ou délits contre les personnes et les propriétés.

Les familles des citoyens morts ou blessés pour la défense des droits du peuple-souverain sont invitées à faire parvenir aussitôt que possible, aux délégués du département de la police, les noms des victimes de leur dévouement à la chose publique, afin qu'il soit pourvu aux besoins les plus pressants.

Fait à Paris, en l'hôtel de la préfecture de police, le 24 février 1848.

Les délégués du département de la police,

CAUSSIDIÈRE et SOBRIER.

ÉVÉNEMENTS DE LA JOURNÉE.

Dans la nuit des barricades avaient été élevées sur tout le parcours des boulevards et dans les rues qui y aboutissent; vers sept heures du matin, un feu de peloton se fit entendre à l'issue du faubourg Montmartre, sur le boulevard; on nous a dit qu'il avait été fait par plusieurs détachements des chasseurs d'Orléans.

Le bruit de nouvelles barricades s'élevèrent comme par enchantement; les rues furent déparées; de nouveaux obstacles composés uniquement de tas de pavés hauts de deux mètres environ furent élevés à l'angle de toutes les rues.

A neuf heures, on apprit que le roi avait appelé dans la nuit MM. Odilon Barrot et Thiers, et qu'un ministère composé de MM. Odilon Barrot, Thiers, Duvergier de Hauranne, Léon de Malleville et de Rémusat, venait d'être nommé, et que la dissolution de la chambre était arrêtée.

Mais, par un avengement qu'on ne peut s'expliquer, le Ministre ne contenait que la nomination de M. Bugeaud aux fonctions de commandant supérieur des forces militaires du département de la Seine.

Cette nouvelle jeta une exaspération terrible dans le peuple.

A dix heures, M. Barrot fut enlevé de chez lui par le peuple et prononcé triomphalement sur les lignes du boulevard.

A onze heures, M. Barrot, conduit par le peuple, entra au ministère de l'intérieur. Un quart d'heure après il se rendait aux Tuileries; il allait dire au roi que les mesures arrêtées le matin ne suffisaient plus et que le peuple exigeait son abdication.

A une heure les députés se rendaient à la chambre; on y attendait avec anxiété les nouvelles de la matinée.

On lit dans le National :

Aujourd'hui (jeudi), vers cinq heures du soir, le gouvernement provisoire s'est constitué à l'Hôtel-de-Ville, qu'entourait un peuple plein de généreux enthousiasme et en armes.

Pendant que, retirés dans la salle des délibérations les membres du gouvernement provisoire délibéraient sur les premières mesures à prendre, un peuple immense, admirable d'énergie, de courage, d'enthousiasme remplissait tout l'Hôtel-de-Ville et frémissait aux portes. Il n'est pas d'expression humaine qui puisse rendre l'aspect de tous ces intrépides combattants, couverts d'habits qui venaient de déchirer le combat, de poudre, agitant ceux-ci un fusil, ceux-là un bâton ou une épée. Leur attitude était héroïque, leur impatience formidable. Un seul cri sortait de toutes les bouches : la république ! nous voulons la république !

Tout à coup, les portes de la salle de conseil sont violemment ébranlées. La porte demande à grands cris communication du premier article adopté par le gouvernement provisoire. Alors, accompagné de plusieurs élèves de l'école polytechnique, héros de l'ordre comme ils l'avaient été du combat, M. Louis Blanc, au milieu d'une foule innombrable, se dirige vers la place de Grève, et du haut des marches de l'Hôtel-de-Ville, il annonce que le gouvernement provisoire veut la république. A ce mot, des applaudissements dont rien ne peut rendre l'énergie, éclatent de toutes parts.

Déjà, dans la plus grande salle de l'Hôtel-de-Ville, M. de Lamartine avait puissamment ému le peuple. L'agitation continuant, M. Ledru-Rollin a prononcé des paroles éloquentes, qui ont été accueillies avec enthousiasme.

Pens à peu la multitude s'étant écartée, le gouvernement provisoire a pu s'occuper avec plus de calme de quelques mesures qu'il avait à prendre.

Des ministres ont été nommés. La sécurité publique a été assurée par la nomination d'un commandant de la garde nationale, M. Courtais, et d'un chef d'état-major, M. Garnard. Les généraux Bedeau et Lamoricière étant venus se mettre à la disposition du gouvernement provisoire, leurs services ont été ac-

— Moi ?
— Sans doute... lorsque je vous disais que ce devait être une chose triste que de chercher péniblement le plaisir, vous m'avez répondu avec un accent qui m'a serré le cœur : — oui, c'est aussi triste, que de chercher une véritable affection lorsqu'on n'est aimé de personne.
— Mademoiselle, reprit Ernestine embarrassée.
— Oh ! en disant cela, vous aviez l'air navrée, il ne faut pas le nier, ne vous ai-je pas donné l'exemple de la franchise ?
— C'est vrai, je serais une ingrate, si je ne vous imitais pas.
— Eh bien ! — reprit Hermine, en hésitant ! — permettez-moi une question, et surtout ne l'attribuez pas à une indiscrette curiosité, vous ne rencontrez pas, parmi les vôtres, l'affection que vous pourriez désirer ?
— Je suis orpheline, — répondit Mlle de Beaumesnil, d'une voix si touchante, qu'Hermine se leva et sentit son émotion augmenter.
— Orpheline ! — reprit-elle, — orpheline ? Hélas, je vous comprends, — car moi aussi.
— Vous êtes orpheline !
— Oui.
— Quel bonheur ! — dit vivement Ernestine.
Mais pensant aussitôt que cette exclamation impétive devait paraître cruelle ou au moins bien étrange, elle ajouta :
— Pardon... Mademoiselle... pardon... mais...
— A mon tour, je vous ai devinée, — reprit Hermine, avec une grâce charmante, — quel bonheur, vous dire : « Elle sait combien le sort d'une orpheline est triste... et peut-être elle m'aimera... peut-être en elle, je retrouverai l'affection que je n'ai pas rencontrée ailleurs. » Est-ce vrai ? — ajouta Hermine, en tendant, à son tour, la main à Ernestine. — N'est-ce pas que je vous ai devinée ?
— Hélas ! oui, c'est vrai, — répondit Ernestine, cedant de plus en plus à l'attrait singulier que lui inspirait la duchesse. — Vous avez été si bonne pour moi, vous semblez si sincère, que j'ambitionnerais votre affection, Mademoiselle... mais ce n'est qu'une ambition... je n'ose pas même dire une ambition... — reprit timidement Ernestine, — car, vous me connaissez à peine, Mademoiselle...
— Et moi-même connaissez-vous davantage ?
— Non, mais vous, c'est différent ?
— Pourquoi ?
— Je suis déjà votre amie, et je vous demande encore.
— Et qui vous dit que cette affection que vous me demandez, je ne se-

rais pas beaucoup de vous l'accorder, en échange de la vôtre ? Vous semblez si à plaindre, si intéressante — reprit Hermine, qui, de son côté, ressentait un penchant croissant pour Ernestine.
Mais, devenant tout à coup pensive, elle ajouta :
— Savez-vous que cela est bien singulier ?
— Quoi donc, Mademoiselle, — demanda Ernestine, inquiète de la gravité des traits de la duchesse.
— Nous nous connaissons depuis une demi-heure à peine; j'ignore jusqu'à votre nom, vous ignorez le mien, et nous, voici déjà presque aux confidences.
— Mon Dieu, Mademoiselle, dit Ernestine d'un air craintif, presque suppliaut, comme si elle eût redouté de voir Hermine revenir par réflexion sur l'intérêt qu'elle lui avait jusqu'alors témoigné — pourquoi vous étonner de voir naître soudain l'affection et la confiance entre le bienfaiteur et l'obligé ? Bien ne rapproche, laissez-moi dire, ne le plus vite et davantage, que la compassion d'un côté et que la reconnaissance de l'autre.
— J'ai trop besoin d'être de votre avis, — reprit Hermine, moitié souriant, moitié attendrie, — j'ai trop envie de vous croire, pour ne pas accepter toutes vos raisons.
— Mais ces raisons sont réelles, Mademoiselle, — dit Ernestine, encouragée par ce premier succès, et espérant faire partager sa conviction à Hermine. — Et puis enfin, voyez-vous, notre position pareille contribue encore à nous rapprocher l'une de l'autre, Etre toutes deux orphelines, c'est presque un lien.
— Oui, — dit la duchesse, en serrant les mains d'Ernestine entre les siennes, — c'est un lien, doublement précieux, pour nous, qui n'en avons plus.
— Ainsi, votre affection, — dit Ernestine, en répondant avec bonheur à la cordiale étreinte d'Hermine, — votre affection, vous pourrez un jour me l'accorder ?
— Tout à l'heure, — dit la duchesse, — sans vous connaître, j'ai été touchée de ce que votre position avait de pénible. Maintenant, il me semble que je vous aime, parce que son sort que vous avez un bon cœur.
— Oh ! vous ne pouvez savoir tout le bien que me font vos paroles, — dit Mlle de Beaumesnil, — je ne serai pas ingrate, je vous le jure, Mademoiselle...
Mais se reprenant, elle ajouta :
— Mademoiselle ? non, il me semble que maintenant il me serait difficile de vous appeler ainsi.
— Et il me serait tout aussi difficile de vous répondre sur ce ton céré-

monieux, — dit la duchesse, — appelez-moi donc Hermine, à condition que je vous appellerai ?
— Ernestine.
— Ernestine, — dit vivement Hermine en se souvenant que c'était le nom de sa sœur, nom que la comtesse de Beaumesnil avait plusieurs fois prononcé devant la jeune artiste, en lui parlant de cette fille si chérie ?
— Vous vous nommez Ernestine ? — reprit Hermine. — Vous parlez tout à l'heure de liens; en voici un de plus.
— Comment cela ?
— Une personne qui m'inspire le plus respectueux attachement, avait une fille, qui se nommait aussi Ernestine.
— Vous le voyez, Hermine, — dit Mlle de Beaumesnil, — combien il y a de raisons pour que nous nous aimions, et puisque nous voici amies, je vais vous accabler de questions plus indiscrettes les unes que les autres.
— Et moi donc ? — dit Hermine en souriant.
— D'abord, qu'est-ce que vous faites ? quelle est votre profession, Hermine ?
— Je suis maîtresse de chant et de piano.
— Oh ! que vous écolières, doivent être heureuses, que vous devez être bonne pour elles !
— Pas du tout, Mademoiselle, je suis très sévère — reprit gaiement la duchesse. — Et vous, Ernestine, que faites-vous ?
— Moi — reprit Mlle de Beaumesnil assez embarrassée, — moi, je brode et je fais de la tapisserie.
— Et avez-vous au moins suffisamment d'ouvrage, chère enfant ? — lui demanda Hermine avec une sollicitude presque maternelle. — Cette époque de l'année, est la morte saison pour les travaux de ce genre.
— Je suis arrivée depuis très peu de temps de province pour rejoindre ici, ma parente.
— Répondit la pauvre Ernestine de plus en plus embarrassée, mais puisant une certaine assurance dans la difficulté même de sa position.
— Aussi, vous concevez, Hermine — ajouta-t-elle, — que je n'ai pu encore manquer d'ouvrage.
— En tout cas, si vous en manquez, je pourrais, je l'espère, vous en procurer, ma chère Ernestine.
— Vous ? et comment cela ?
— J'ai aussi brodé, pour des marchands, parce que, enfin, on peut se dire cela entre amies et entre pauvres gens... Quelqu'un mes leçons me manquaient, et la broderie était ma ressource. Aussi, comme on a été très content de mon ouvrage, dans la maison dont je vous parle, maïton de

ceptés avec empressement. Le premier a été nommé commandant de la première division militaire, et on lui a offert le ministère de la guerre. Le second s'est proposé pour marcher à la frontière.

Le gouvernement provisoire a mis au nombre de ses premiers devoirs de s'occuper de la subsistance du peuple.

(National.)

Nous avons été vivement surpris en voyant paraître, à la chambre des députés, M. Guizot. S'il avait été amené par le courage du désespoir, nous n'aurions pas le courage de le blâmer. Ses amis sont parvenus à lui faire comprendre qu'il ne pouvait plus se montrer, et il a quitté le palais Bourbon.

(Union monarchique.)

On lit dans l'Univers :

La dynastie de juillet a succombé. Le combat était terminé avant la fin du troisième jour. La révolution est consommée, et c'est l'une des plus étonnantes de l'histoire.

Tout est emporté par la tempête; des hommes nouveaux vont paraître sur la scène. Dieu fait son œuvre par toutes les voies. Il marche à ses desseins par des votes que le monde ignore.

Aujourd'hui comme hier, rien n'est possible que par la liberté; aujourd'hui comme hier la religion est la seule base possible des sociétés; la religion est l'arôme qui empêche la liberté de se corrompre.

C'est en Jésus-Christ que les hommes sont frères; c'est en Jésus-Christ qu'ils sont libres.

Une liberté sincère peut tout sauver.

Le nouveau gouvernement a de grands devoirs envers la France, envers la société humaine tout entière. Nous lui souhai- tons de pouvoir les remplir. Tous les gouvernements ont en eux la faculté de s'affermir; il leur suffit d'aimer la justice et de servir franchement la liberté.

Neuf heures du soir. — Une grande partie des maisons sont illuminées. Des groupes nombreux sont formés dans les rues, où ils parcourent en chantant la Marseillaise et en criant : Vive la réforme! Vive la république! Des coups de fusil sont de temps en temps tirés en l'air. Des feux de joie sont allumés sur différents points, notamment dans la cour des Tuileries, sur le Carroussel et dans la rue de Rivoli. Ces deux derniers sont alimentés par le mobilier et les papiers de l'état-major de la garde nationale, que l'on jette par les fenêtres. Aucun cri n'est proféré contre les personnes.

Trois mille Rouennais et Havrais emportant un fort approvisionnement de munitions de guerre, sont arrivés ce matin par le chemin de fer de Rouen. Ils ont pris part aux combats et au triomphe de la population parisienne.

Aspect de Paris le 24 dans la soirée.

Paris offre l'aspect d'une ville prise d'assaut. Les rues sont jonchées de débris de toute espèce, de barricades à demi détruites, de meubles, de voitures brisées, de cadavres.

La plupart des rues sont désertes; elles sont parcourues de temps à autre par des hommes au gémissement, à aspect repoussant; on entend dans le lointain des coups de canons et des coups de fusil. Le peuple souverain contemple son œuvre, il se réjouit de la dévastation de ces palais qui faisaient l'orgueil de Paris et de la France, et qui s'entassaient tant de richesses d'art et de souvenirs.

On ne voit qu'à de très-rare intervalles des hommes appartenant à la classe moyenne ou à la classe élevée. Ils ont l'air songeur. Le crime, l'horrible sacrilège qu'ils viennent de commettre pèse déjà de tout son poids sur leur conscience.

broderie très importante, d'ailleurs. J'y ai conservé de bonnes relations; je suis donc certaine que, recommandée par moi, si peu de travail qu'il y ait à donner, vous l'accepterez.

Mais... puisque vous brodez aussi... vous... Hermine... c'est vous priver d'une ressource en ma faveur... et si vos leçons venaient encore à vous manquer... dit Ernestine, délicieusement touchée de l'offre généreuse d'Hermine... comment feriez-vous?

Oh! j'en ai pas que cette ressource-là... répéta l'orgueilleuse fille... Je grave aussi de la musique... Mais l'important est que vous ayez de l'ouvrage assuré, voyez-vous, Ernestine... Car, hélas... vous le savez peut-être aussi... pour tous ceux qui vivent de leur travail... il ne suffit pas d'avoir bon courage, il faut encore trouver de l'occupation.

Sans doute... car alors... c'est bien pénible... Et comment faire? dit tristement Ernestine, en songeant à la première fois qu'elle sortait de tant de pauvres jeunes filles, et se disant avec tristesse que sa nouvelle amie devait avoir connu la triste position dont elle lui parlait.

— Oui... c'est pénible... répondit mélancoliquement Hermine... se tournant à bout de ressources, quelque bon vouloir, quelque courage que l'on ait... et c'est pour cela que je ferai mon possible pour que vous ignoriez ce qui se passe là, ma pauvre Ernestine... Mais dites-moi, où demeurez-vous?

— Vous voyez... en allant donner mes leçons... si ce n'est pas trop... dans les quartiers où je suis appelée, car malheureusement il faut que je sois très-avare de mon temps.

Embarras de Mlle de Beaumesnil arrivait à son comble, embarras envenimé par la pénible nécessité d'être obligée de mentir; pourtant elle se prit en hésitant.

Ma chère Hermine, je serais bien contente de vous voir chez nous, dit-elle à sa mère.

Pauvre enfant! je comprends... dit vivement Hermine, en venant au secours d'Ernestine... vous n'êtes pas chez vous? Votre mère vous le fait durement sentir, n'est-ce pas?

— C'est cela... dit Mlle de Beaumesnil, ravie de cette excuse... ma pauvre Ernestine n'est pas précisément méchante, mais elle est bourru... ajouta-t-elle en souriant... et puis grognon, oh! mais si grognon, oh! mais si grognon, pour tout le monde, que j'ai craint de lui en dire... dit-elle en souriant... et puis grognon, oh! mais si grognon, pour tout le monde, que j'ai craint de lui en dire... dit-elle en souriant... et puis grognon, oh! mais si grognon, pour tout le monde, que j'ai craint de lui en dire...

La bourgeoisie n'est plus rigide, c'est le règne de la démagogie, mais de la démagogie avec toutes ses passions violentes, aveugles, qui commencent.

Les magasins sont fermés. Les gardes nationaux rentrent chez eux; il n'en reste qu'un petit nombre mêlé aux révolutionnaires. Le plus grand nombre semble déjà chercher à se soustraire à la responsabilité qui accable dès à présent cette garde tout entière.

Chambre des Pairs.

Présidence de M. Pasquier. — Séance du 23 février.

A deux heures, la séance est ouverte en présence d'une soixantaine de membres. MM. les secrétaires archivistes sont à leur bureau en uniforme de garde nationale.

Le banc des ministres est vide. Il est donné lecture du procès-verbal de la séance d'hier. M. le marquis de Boissy. Je demande la parole sur le procès-verbal. Tant que j'aurai l'honneur d'être pair de France, je protesterai, dans l'intérêt du pays, pour la liberté de la tribune.

Je ne viens pas réclamer contre le fait douloureux qui s'est produit dans la séance d'hier; il ne touche que moi. Je veux faire seulement remarquer que le règlement a été violé dans cette séance.

J'avais déposé une proposition, elle devait être lue tout entière; l'a-t-elle été? Je n'en sais rien; les cris et les menaces ont empêché d'entendre la lecture. Tout ce que je sais, c'est qu'elle devait être lue et qu'elle ne se trouve pas au procès-verbal.

Voici ce que porte l'article 58 du règlement. « Lorsqu'un pair croit devoir appeler l'attention de la chambre sur un objet étranger à l'ordre du jour, et ne rentrant point dans les propositions prévues aux articles 50 et 57 précédents, il dépose sur le bureau une demande indiquant le sujet sur lequel il désire obtenir la parole. Cette demande est lue immédiatement par un secrétaire; et si elle est appuyée par deux membres, le président consulte la chambre, qui décide, s'il y a lieu, le moment auquel le pair sera entendu. »

Ma proposition a-t-elle été lue? Je le pense, mais elle ne l'a été qu'en partie; elle a été scandée, c'est une violation du droit de la tribune; il semble qu'il y ait eu un parti pris de supprimer ce qu'elle renfermait de plus essentiel.

M. le comte de Tascher. L'article du règlement que vient de lire l'honorable préopinant est la réponse même qu'il demandait. Cet article porte que le sujet seul des interpellations doit être indiqué, la proposition contenait de véritables développements, dès lors je crois que la chambre a très bien fait d'en interrompre la lecture.

M. de Boissy. Le règlement porte que la proposition sera déposée sur le bureau; il n'a pas réglé la forme dans laquelle elle serait rédigée.

Voix nombreuses. Il dit seulement le sujet. M. de Boissy. Personnellement j'ai eu l'honneur de déposer avec cette forme, qui a toujours été admise par la chambre, sept ou huit propositions. Pourquoi ce qui était bon hier serait-il mauvais aujourd'hui?

M. Barthe. Il y a deux manières d'entendre le règlement. Une manière franche et que tout le monde peut saisir, et une autre manière qui conduit à le violer d'une manière indirecte.

Que veut le règlement? Il veut qu'aucune proposition suivie de commentaires ou de développements propres à provoquer une discussion dans la chambre n'ait lieu qu'avec l'approbation de la chambre. Quel est le moyen d'éviter le règlement? C'est de mettre ces développements et la provocation à la discussion dans la proposition elle-même, de manière à ce que les développements soient connus, lors même que la chambre ne les aurait pas autorisés.

M. de Boissy est-il fondé à se plaindre que la liberté de la tribune ait été violée dans sa personne? Il a usé de cette liberté plus que qui que ce soit, et même quelquefois, j'en appelle à toutes les circonstances, on a toléré de sa part les plus grands écarts.

M. de Boissy. Je venais me plaindre et me voir accusé. M. Barthe. Vous accusez la chambre d'avoir violé le droit également et la liberté de la tribune; c'est l'accusation la plus grave que vous puissiez porter contre elle. (Assentiment.)

M. de Boissy. J'avais la parole et M. le président me la laisse couper, est-ce là de la liberté, de la légalité? Plusieurs voix. Vous jouez sur les mots.

M. de Boissy. Je ne joue pas sur les mots, j'interprète légalement le règlement; on ne peut pas m'accuser de manquer de sincérité; je suis franc, je n'ai jamais changé d'opinion. Je suis monarchique, je veux une monarchie tempérée, je n'ai jamais été membre d'aucune société secrète. Je veux surtout la liberté de la tribune. Si vous m'avez laissé faire, peut-être auriez-vous joué un rôle utile au pays.

M. Renouard. Vous ne pouvez pas recommencer la discussion. M. de Boissy. Ce que je demandais, c'était qu'on me promît de faire ce qui a été autorisé à l'autre chambre.

— Vous verrez, ma petite chambre, comme elle est gentille et coquette, dit la duchesse, mais réfléchissant que peut-être sa nouvelle amie n'était pas si bien logée qu'elle, Hermine se reprit et ajouta :

— Quand je dis que ma chambre est gentille, c'est une façon de parler elle est toute simple. Ernestine avait déjà, pour ainsi dire, la clé du cœur et du caractère d'Hermine, aussi, lui dit-elle en souriant :

— Hermine, soyez franche. — A propos de quoi, Ernestine? — Votre chambre est charmante, et vous vous êtes reprise, de crainte de me faire de la peine en pensant que chez ma grognon de parente je n'avais pas sans doute une chambre aussi jolie que la vôtre?

Mais savez-vous, Ernestine, que vous seriez très dangereuse, si l'on avait un secret, — répondit la duchesse en riant, — vous devriez tout dire. — J'en étais sûre, votre chambre est charmante, quel bonheur d'aller la voir!

— Il ne s'agit pas de dire quel bonheur d'aller la voir! il faut dire : Hermine, toi qui me vois si souvent, prends une tasse de lait le matin avec vous. — Oh! j'en ai dit, dit la duchesse.

Ernestine accepte aussi de grand cœur, seulement, lorsque vous viendrez, Ernestine, que ce soit à neuf heures, car à dix je commence ma tournée de leçons. Voyons, quel jour viendrez-vous?

Mlle de Beaumesnil fut tirée du nouvel embarras où elle se trouvait par la Providence, qui se manifesta sous l'aspect d'un charmant sous-officier de hussards, qui n'était autre qu'Olivier.

Fidèle à la compatissante promesse qu'il avait faite à Mlle Herbaut, le digne garçon venait, par charité, inviter Ernestine pour la prochaine contredanse avec moi.

Olivier, après avoir salué Hermine d'un air à la fois respectueux et cordial, s'inclina devant Mlle de Beaumesnil avec une politesse parfaite, et lui posa cette question sacramentelle :

— Mademoiselle veut-elle me faire l'honneur de danser la première contredanse avec moi? Mlle de Beaumesnil fut doublement surprise de l'invitation qui lui adressait Olivier, car cette invitation devait être pour elle une nouveauté, puisqu'Ernestine ne se trouvait pas alors dans la salle de bal, et très-étonnée, la jeune fille hésitait à répondre lorsqu'Hermine, qui venait au secours de son amie :

M. Le comte de Tascher. On a lu votre proposition tout entière. Le sujet en a été connu, vous n'avez rien à demander.

M. de Boissy. Non! non! Voix nombreuses. Si! si!

La rédaction du procès-verbal est mise aux voix et adoptée. M. le président. Maintenant, messieurs, je ne sais que par le *Moniteur* que le ministère précédent n'existe plus, et qu'un nouveau ministère se forme. Je n'ai encore reçu aucune communication; par conséquent, il n'y a rien dont je puisse entretenir la chambre.

Hier, la délibération s'est ouverte sur le projet de loi relatif aux colonies; mais aucun ministre n'étant présent, il n'y a pas lieu de continuer la discussion.

M. le baron Charles Dupin. D'ailleurs, la chambre n'est pas en nombre pour délibérer. M. le baron Maurice Dumas. Le gouvernement sait que les chambres sont assemblées. Je pense qu'il faut rester dans une espèce de permanence; afin que si des communications nous étaient adressées, on ne soit pas obligé de nous faire chercher dans Paris.

De toutes parts. Appuyé! appuyé! Un grand nombre de MM. les pairs quittent leurs places et vont se grouper autour du fauteuil de M. le président. La séance reste suspendue.

A trois heures, le bruit se répand, dans la salle et dans les tribunes, que Mme la duchesse d'Orléans, régente, doit se rendre à la chambre des pairs, accompagnée du jeune roi son fils.

Au bout de quelques instants, M. le président se lève et dit: Je n'ai reçu aucune communication officielle, mais on m'annonce l'arrivée de Mme la régente et du roi. (Vive sensation.) Je vais tirer au sort une députation composée de douze membres, pour aller les recevoir.

Pendant le tirage de la grande députation, les tribunes, qui étaient presque vides, se sont immédiatement remplies d'une affluence considérable de spectateurs; on remarque parmi eux un très-grand nombre de gardes nationaux.

Des huissiers ouvrent la porte, qui se trouve derrière le fauteuil de M. le président; les fauteuils, ordinairement occupés par les secrétaires de la chambre, sont retirés et remplacés par d'autres en velours rouge.

M. le président va prendre place au banc des ministres. Les deux secrétaires archivistes s'assoient à une petite table placée à l'entrée du couloir de droite. Cependant l'attente des spectateurs est déçue. M. le président et MM. les pairs se retirent de la salle, et les huissiers font évacuer les tribunes en annonçant que la séance est levée.

Il est quatre heures, la foule s'écoule lentement au milieu d'une vive préoccupation.

SEANCE DE LA CHAMBRE DES DEPUTES.

A une heure et demie, 300 députés environ étaient réunis en séance au palais de la chambre. On annonce une députation des combattants et une députation de la garde nationale.

On annonce officiellement que le roi a signé son abdication et qu'il a quitté Paris.

A une heure un quart, M. Lacrosse, député, secrétaire de la chambre, arrive à cheval et annonce que madame la duchesse d'Orléans, suivie de ses deux enfants, se rend à la chambre; on aperçoit sur le pont de la Révolution la duchesse à pied, suivie d'une foule immense de gardes nationaux.

Elle est introduite dans l'intérieur de la chambre. On place aussitôt au pied de la tribune, à la place réservée ordinairement aux huissiers, trois fauteuils; la duchesse d'Orléans y prend place avec ses deux enfants; elle est entourée d'une foule de généraux et d'aides de camp en grand costume; nous remarquons devant la duchesse M. le duc de Nemours en uniforme de lieutenant-général.

En même temps, les deux côtés de la chambre sont évacués par une énorme foule de gardes nationaux et de combattants. M. Dupin monte à la tribune.

Mademoiselle de la Roche-Moncaup. M. Dupin, représentant, dit que le roi a signé son abdication et qu'il a quitté Paris. M. le comte de Paris, beau-père de la duchesse d'Orléans, se lève et dit que la transmission légitime de la couronne avec la régence de la mère, Mme la duchesse d'Orléans.

M. Marie monte à la tribune. Le bruit augmente, l'hémicycle est envahi par les députés qui étaient restés jusque-là dans les couloirs. La foule devient à chaque instant de plus en plus grande; des députés priment les autres princes dans leurs bras et les élèvent au-dessus de la foule; M. le duc de Nemours s'efforce de faire remonter les assistants; enfin on fait monter Mme la duchesse d'Orléans et ses enfants sur les bancs réservés à MM. les députés, au centre, sous l'horloge qui fait face au président; elle s'assied sur un banc entre ses deux enfants. M. le duc de Nemours à sa gauche, et entourée des officiers et des aides de camp qui l'ont accompagnée; les gardes nationaux se postent sous l'horloge.

Le silence se rétablit. M. Marie dit que quelque touchante que soit la scène à laquelle la

afin de me tenir compagnie, pendant toute la soirée. — Puisque Mademoiselle a accepté pour moi, Monsieur, — reprit Ernestine en souriant, — je ne puis que suivre son exemple.

Olivier s'inclina de nouveau et adressant à Mademoiselle :

— Je suis arrivé malheureusement bien tard, Mademoiselle, Hermine d'abord parce que vous ne touchez plus de piano, et puis parce que j'ai appris que vous ne dansez pas.

— En effet, Monsieur Olivier, vous êtes arrivé tard, car il m'a semblé vous voir entrer à la fin de la dernière polka que j'ai jouée.

Hélas! Mademoiselle, vous voyez en moi une victime de ma patience et de l'inexactitude d'autrui. J'attendais un de mes amis, qui devait venir avec moi.

— Mais cet ami n'est pas venu. — Peut-être est-il malade, Monsieur Olivier, — demanda la duchesse avec une affectation de parfaite indifférence, quoiqu'elle se sentit assez inquiète.

— Non, Mademoiselle, il se porte à merveille, je l'ai vu tantôt; je crois que c'est sa mère qui l'aura retenu, car ce brave garçon n'a aucune force contre la volonté de sa mère.

Ces paroles d'Olivier parurent dissiper le léger nuage qui, de temps à autre, avait, pendant cette soirée, assombri le front de la duchesse; elle reprit donc gaiement :

— Mais alors, Monsieur Olivier... vous êtes trop injuste de blâmer votre ami... puisque son absence a une si bonne excuse.

— Je ne le blâme pas du tout, Mademoiselle Hermine, je le plains de n'être pas venu, car, le bal est charmant, et j'en plains d'être arrivé si tard; j'aurais eu plus tôt le plaisir de danser avec Mademoiselle, — ajouta obligamment Olivier en s'adressant à Mlle de Beaumesnil, afin de ne pas la laisser en dehors de la conversation.

Soudain ces mots : — A vos places, à vos places, retentirent dans la salle à manger, en même temps que les accords du piano. Mademoiselle, — dit Olivier en offrant son bras à Ernestine, — je suis à vos ordres. La jeune fille se leva.

(La suite à demain.)

chambre vient d'assister, il ne peut oublier les droit du peuple, qu'il faut nécessairement un gouvernement provisoire.

M. Crémieux monte à la tribune et développe l'idée exprimée déjà par M. Marie; il demande la constitution immédiate d'un gouvernement provisoire assez fort pour rassurer le peuple et lui donner la garantie que ses droits seront reconnus. Ce discours est vivement applaudi dans un quartier de la chambre et dans les tribunes.

M. Odilon Barrot. C'est au nom de la liberté politique dans notre pays, c'est au nom des nécessités de l'ordre surtout, au nom de notre union et de notre accord dans des circonstances si difficiles que je demande à tout notre pays de se rallier autour de ses représentants de la révolution de juillet.

Plus il y a de grandeur et de générosité à maintenir, à relever ainsi la pureté et l'innocence et plus mon pays s'y dévouera avec courage. Quant à moi, je serai heureux de consacrer mon existence. Tout ce que j'ai de facultés dans ce monde à faire triompher cette cause, qui est celle de la vraie liberté dans mon pays. (Bravos au centre.)

M. de la Rochejaquelein. Je demande la parole.

M. Odilon Barrot. Est-ce que par hasard on prétendrait remettre en question ce que nous avons décidé par la révolution de juillet? (Très-bien! très-bien!)

Messieurs, la circonstance est difficile, j'en conviens; mais il y a dans ce pays de tels éléments de grandeur, de générosité et de bon sens, que je suis convaincu qu'il suffit de leur faire appel, pour que la population de Paris se lève autour de cet étendard. (Oui! oui!)

Il y a là tous les moyens d'assurer toute la liberté à laquelle ce pays a droit de prétendre, de la concilier avec toutes les nécessités de l'ordre qui lui sont si nécessaires, de rallier toutes les forces vives de ce pays et de traverser les grandes épreuves qui lui sont peut-être réservées.

Le devoir est simple; tracé par l'honneur, par les véritables intérêts du pays; si nous ne savons pas le remplir avec fermeté, persévérance, courage, je ne sais quelles peuvent en être les conséquences; mais soyez convaincus, comme je le disais en commençant, que celui qui a le courage de prendre la responsabilité d'une guerre civile au sein de notre noble France, celui-là est comptable au premier chef. Celui là est criminel envers son pays et envers la liberté de la France et du monde entier.

M. de la Rochejaquelein se précipite à la tribune; il s'écrie: Je ne suis plus rien, vous n'êtes plus rien.

En ce moment, un flot populaire entre par toutes les issues de la chambre; des ouvriers, des officiers portent et agitent des drapeaux tricolores et viennent se placer sur les marches de la tribune.

Un citoyen se précipite sur le bureau du président et s'élançant de là à la tribune, que M. de la Rochejaquelein quitte à l'instant; nous croyons seulement comprendre qu'il réclame la constitution immédiate d'un gouvernement provisoire.

M. le général Oudinot s'élançant à la tribune et prononce au milieu du bruit des paroles que nous ne pouvons entendre.

La tribune est successivement et simultanément occupée par des officiers de garde nationale et des citoyens qui agitent des drapeaux et prononcent des mots que personne au milieu du bruit ne peut saisir.

M. Ledru-Rollin monte à la tribune. Le bruit l'empêche de parler.

Madame la duchesse d'Orléans se lève et semble vouloir parler; M. le duc de Nemours cherche à la faire asseoir; un garde national a ramassé un papier sur lequel étaient écrits les mots que voulait prononcer Madame la duchesse d'Orléans; ils étaient conçus à peu près en ces termes, autant que nos souvenirs peuvent nous le rappeler:

Messieurs, ce n'est pas de la chambre, c'est du pays que doivent émaner les pouvoirs de mon fils orphelin; ce n'est pas autre chose que moi, une pauvre veuve, je venais vous demander.

Après un quart d'heure, le silence se rétablit.

M. Ledru-Rollin. Au nom du peuple, je proteste contre l'espèce de gouvernement qu'on vient vous opposer. (Oui! oui! bravo! Cris tumultueux.)

On vous a parlé tout à l'heure de la constitution de 1789, je crains bien qu'on ait oublié cette constitution et surtout celle de 1791. Et ce n'est pas la première fois que je proteste; déjà en 1842, j'ai réclame la constitution de 1791. (Très-bien! très-bien!) Cette constitution ordonnait qu'il faudrait faire un appel au peuple pour qu'il y eût une loi de régence. (Oui! oui! Applaudissements bruyants.)

Je proteste donc contre le gouvernement qu'on veut implanter; je le fais au nom des citoyens qui sont là, qui se battent deux jours, qui se battent encore deux jours.

De toutes parts, en brandissant des armes, on crie: Oui! oui! (Long tumulte.)

La tribune est envahie par un grand nombre d'individus qui parlent tous au milieu du bruit.

M. Ledru-Rollin. Je demande, au nom du peuple, qu'un gouvernement provisoire soit nommé. (Oui! oui!)

Voix nombreuses dans les groupes. M. de Lamartine! Écoutez M. de Lamartine!

Un jeune élève de l'école Polytechnique, monté à la tribune près du porte-drapeaux, essaie vainement de prononcer une allocution.

M. de la Rochejaquelein. Messieurs, c'est sans doute un touchant et attendrissant spectacle que celui d'une princesse auguste tenant son fils par la main, et qui se présente avec confiance devant vous après avoir quitté un palais désert. (Vive et profonde sensation parmi les députés.) Mais il faut se défendre de toutes les émotions.

J'ai partagé aussi profondément que qui que ce soit dans cette chambre le double sentiment qui vous a agités tout à l'heure. (Marques d'improbation dans les groupes.)

Voix dans les groupes: Nous n'y étions pas, nous n'avons pu manifester aucun sentiment.

Une autre voix: On a crié: Vive la république!

Un député: Vive la Charte!

M. de Lamartine. Messieurs, je demande de répéter ma phrase; je vous prie de ne pas m'interrompre jusqu'à ce que je l'ai achevée.

Messieurs, que j'ai partagé aussi profondément que qui que ce soit dans cette enceinte le double sentiment qui vous a agités tout à l'heure, je ne fais aucune distinction entre la représentation nationale et la représentation des citoyens. (Applaudissements dans l'hémicycle et les couloirs.)

Mais, messieurs, si j'ai partagé cette émotion qu'inspire ce spectacle déchirant des plus grandes catastrophes humaines, si j'ai partagé le respect qui vous anime tous, à quelque opinion que vous apparteniez dans cette enceinte, je n'ai pas moins de respect pour ce peuple glorieux, qui combat depuis trois jours pour redresser un gouvernement perdue et pour établir sur des bases désormais inébranlables l'empire de la liberté. (Bravos et applaudissements dans le public.) Mais, messieurs, je ne veux pas ce qu'on vous disait tout à l'heure à cette tribune.

Le public. On n'en veut pas!

M. de Lamartine. Qu'on ne se figure pas qu'une émotion spontanée, arachée à un sentiment public puisse constituer un droit solide et inébranlable au gouvernement de 35 millions. (Le public: Bravo! c'est vrai!)

Nin, Messieurs, jamais!

M. de Lamartine. Je sais que ce qu'une émotion a fondé, une autre émotion peut l'emporter; il faut nous défendre d'un entraînement populaire.

On nous promet que qu'il sorte instantanément quelque chose de cette enceinte, que nous sommes tous emportés par la même vague qui avait animé la barque qui nous a conduits dans cette enceinte. Comment trouver une base solide si nous la prenons ailleurs que dans le droit national? Sans ce droit national vous ne sauriez fonder rien de populaire, ni de permanent; vous ne sauriez véritablement populaire et d'inébranlable pour le bien du pays.

Permettez-moi d'aller jusqu'au bout, reconnaissez avant tout la nécessité du rétablissement de l'ordre public et de fonder un gouvernement qui étanche le sang qui coule encore, un gouvernement qui arrête la guerre civile.

Le public des groupes: Très-bien! (un vieillard à barbe grise remet dans le fourreau le sabre qu'il tenait à la main.)

M. de Lamartine. Il est temps de faire cesser le malentendu terrible qui existait depuis que l'on a fondé le gouvernement de juillet; le temps des fictions est passé.

Je demande donc deux choses: je demande que l'on établisse un gouvernement provisoire. (Acclamations dans les groupes.) Je demande que ce gouvernement provisoire soit nommé sur-le-champ.

Les mêmes voix: Très-bien!

(Plusieurs personnes faisant passer un placard imprimé contenant un projet de gouvernement provisoire où se trouve le nom de M. de Lamartine, lui crient: Lisez les noms, lisez cette liste.)

M. de Lamartine. Je demande que le gouvernement provisoire...

Les mêmes voix: Lisez les noms! Les noms!

M. de Lamartine. Je demande que le gouvernement provisoire ait pour première mission, pour première et grande mission, d'apaiser les esprits, de rétablir la paix indispensable au repos dans l'intérieur; mais je demande qu'il prépare une loi nouvelle pour laquelle le pays tout entier sera consulté. (Applaudissements parmi les spectateurs de l'hémicycle et des couloirs.)

En ce moment on entend frapper avec des crosses de fusil aux portes des tribunes publiques; la porte est enfoncée, des combattants se précipitent dans les tribunes, ils sont armés les uns de sabres, les autres de fusils, les autres encore de piques; on entend le bruit de la poudre; le président est mis en joue, mais qu'aussitôt le fusil est relevé par un des citoyens entrés dans la tribune.

M. Sanzet quitte précipitamment le fauteuil. Les députés sortent à la hâte; les citoyens se précipitent par les couloirs d'entrée.

Un tumulte a lieu autour des bancs où siègent Mme la duchesse d'Orléans et ses fils.

La duchesse est emmenée.

La garde nationale, qui stationne dans la salle d'entrée avant celle des séances, se forme en haie; on emporte la duchesse presque évanouie; elle est suivie de ses enfants, que deux personnes portent dans leurs bras; M. le duc de Nemours les suit; on lui fait remarquer les dangers que son uniforme peut lui faire courir. On lui fait ôter son costume, et une personne qui se trouve auprès de lui, lui donne sa redingote. M. le duc de Nemours s'en revêt et nous l'entendons se préoccuper du sort des enfants de la duchesse.

On lui répond que les enfants sont en sûreté, et on l'engage à se retirer le plus tôt possible. On lui ouvre une fenêtre, et il se jette dans le jardin de la chambre.

La séance est terminée.

Après la séance, plusieurs députés, MM. Touthmont, Marie, Carnot, Oudinot, se dirigent vers le ministère de l'intérieur; là on discute la constitution du gouvernement provisoire.

M. le général Lamorieère arrive; il est blessé légèrement au bras et à la poitrine de deux coups de baïonnette; il annonce que son cheval a été tué rue de Richelieu.

Samedi dernier la Bourse d'Amsterdam était dans une consternation complète par suite du manque de courrier de France et des alarmantes nouvelles reçues de Paris et de la Belgique; tous les fonds ont éprouvé une forte baisse avec beaucoup de vendeurs et sans acheteurs; malgré l'énorme différence que présentaient les cours du jour sur ceux de la veille, on a fait peu d'affaires.

Mais cette importante baisse n'est pas due à de fortes parties offertes en Bourse, mais seulement à la réalisation des diverses parties de peu d'importance.

ANNONCES.

AVIS.

Un JEUNE HOMME hollandais, de bonne famille, âgé de 29 ans, ayant pris son congé définitif d'un régiment de cavalerie, où il a occupé le grade de sous officier (fourrier) ayant aussi servi comme VALET DE CHAMBRE, désirerait, vers le mois de Mai, se placer en la même qualité, ou auprès de quelqu'un qui voyage, n'importe en quel endroit. Il entend la langue Française, ainsi que la langue Allemande, et connaît la routine des devoirs qu'on exige dans une telle place. De ses capacités, ainsi que de sa bonne conduite et de sa probité, il peut procurer les meilleurs certificats. On est prié de s'adresser par lettres affranchies, sous l'initiale S, chez le libraire A. J. VAN WEELDEN, au Hofspui, à La Haye.

Des maladies nerveuses et génératives, OU TRADUCTION FRANÇAISE DU TRAITÉ MÉDICAL ANGLAIS SUR LA VIRILITE,

De sa débilité prématurée, avec les instructions pour sa parfaite conservation.

Traduit sur la 35^e édition: 180 pages. — Prix: 4 fr., sous enveloppe cachetée, à l'abri de toute indiscretion. Essai médical sur les maladies des organes de la génération, provenant d'habitudes vicieuses, des excès en jeunesse, de l'abus du vin, du tabac et de la contagion, etc., etc., s'adressant à ceux qui en sont affectés dans la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse, avec des observations pratiques concernant le mariage, le traitement et la guérison des affections nerveuses et mentales, des maladies contagieuses au moyen desquelles on peut obtenir le rétablissement de la constitution la plus abîmée, et atteindre à la plus longue carrière qu'il soit accordé à l'homme de parcourir.

Le tout illustré de nombreuses gravures d'anatomie, sur acier, colorées montrant les diverses fonctions, sécrétions et compositions des organes dans leur état sain et de maladie; avec des instructions pour correspondance et cas particuliers;

par S. L. CURTIS et C^h chirurgiens consultants, Frith street, Soho-square, London.

L'on peut juger de l'importance de cet ouvrage médical célèbre, par le fait que 50,000 exemplaires ont été vendus en France et en Angleterre seules. En vente, à Bruxelles, chez Tarride, Longue rue de l'Eouyer, au prix de quatre francs. On expédie contre remboursement. (Affranchir.)

La CRÉOSOTE-BILLARD contre les MAUX DE DENTS,

enlève à l'instant la douleur de dent la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. 2 fr. le flacon avec l'instruction. Pharmaciens dépositaires: Vernet, place des Terrenx, à la pharmacie des Célestins, et Lardet, à Lyon; Briand, à St-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Turare; Routière, à Vienne; Délangé, à Voiron; Bréchet, à Crémieu; Roubaud, à Rosane.

HUMEURS, BILE, GLAIRES, PITUIE, maladies qu'elle engendrent; moyen de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE

modifiée et préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 58, à Paris. L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité admise par les anciens médecins, et méconnue depuis 40 ans par les modernes est mise hors de doute aujourd'hui; indiquer un moyen d'expulser du sang ces humeurs vicieuses qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la broch. délicate gratis), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre TEINTURE PURGATIVE. Cette préparation à la fois tonique et PURGATIVE, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus; elle est agréable et purge sans coliques ni tranchées. Prix: 5 fr. 12 PURGATIONS.

Dépôt à La Haye, chez M. J. M. VAN RENESSE, Boekhorststraat, n. 5; Amsterdam, chez M. J. BURGERS, rue Kalverstraat, n. 163; à Rotterdam, chez M. F. E. VAN SANTEN KOLFF, ph.

Dans la Pharmacie de M. RENESSE se trouve également:

Le Rob régénérateur du sang. — Le Rob antisyphilitique. — Mixture antigonorrhéenne du docteur GRAUBAU de St-Gervais. — Le Rob antisyphilitique de BOYVEAU LAFFRÈRE. — Le Sirop antigoutteux de BOUVE. — Le Sirop concentré de saïsepareille de QUIT. — Les Grains de santé de D. FRANCK. — L'Eau dentifrice de DESIRADE. — Pâte de Mour de VEAU. — Sirop de Digitale, Pastilles de Digitale, Dragées au Lactate de fer, Pastilles au Lactate de fer, de M. LABÉONTE.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 26 Février.

	Int.	25 fcv.	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active	21	53	50 1/2	50 1/2
Dito dito	3	63	61 1/2	61 1/2
Dito en liquidation	4	62	61 1/2	61 1/2
Dito dito	4	82 1/2	79	79 1/2
Dito des Indes	3	—	—	—
Syndicat	4	—	—	—
Dito	4	—	—	—
Société de Commerce	4	160	156 1/2	—
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Chemin de fer du Rhin	4	—	—	—
Act. du chemin de fer Holland.	5	—	—	—
Oblig. Hops & C. 1798 & 1816	5	—	101 1/2	—
Dito dito 1828 & 1829	5	—	—	—
Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
Russie... Certificats au dito	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
Emprunt de 1840	4	—	—	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—	—
Deferred	—	—	—	—
Espagne... Ardoins	5	—	—	—
Dito intérieur à 6 m.	5	28 1/2	—	—
Coupons Ardoins	—	—	—	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
Autriche... Dito métalliques	5	—	—	—
Dito dito	2	—	—	—
France... Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne... Actions 1836	—	—	—	—
Bresil... Emprunt à Londres 1839	—	—	—	—
Id. Id. 1843	—	—	—	—
Portugal... Obligations à Londres	3	—	—	—

Bourse de Londres du 25 Février. 3 % Cons. 97 1/2. — 2 1/2 % Rail 50 1/2. — 3 % Cons. 97 1/2. — 3 % 32 1/2. — Portug. 4 % 25, 26.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PÉRIODE D'HIVER.

HEURES DE DÉPART: D'Amsterdam à Rotterdam.

DEPART D'AMSTERDAM.	DE HARLEM.	DE VOERZELANG.	DE VEERKERK.	DE WARMD.	DE DE LEEDE.	DE VOORSCHEVEN.	DE LA HAYE.	DE HUSWIT.	DE DELFT.	DE SCHEVENINGEN.	ARRIVÉE A ROTTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
9-00	9-35	9-49	9-59	10-20	10-32	10-42	11-2	11-8	9-18	9-33	9-45
11-15	11-45	—	—	—	12-26	—	12-50	—	1-5	1-23	1-30
4-30	5-5	5-19	5-29	5-50	6-2	6-12	6-32	6-30	6-49	7-8	7-15
7-30	8-5	8-19	8-30	8-51	9-8	9-18	9-38	9-46	9-55	10-36	10-45

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SCHEVENINGEN.	DE DELFT.	DE HUSWIT.	DE LA HAYE.	DE VOORSCHEVEN.	DE LEEDE.	DE WARMD.	DE VEERKERK.	DE VOERZELANG.	DE HARLEM.	ARRIVÉE A AMSTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8-12	8-31	8-37	8-48	9-3	9-18	9-24	9-45	9-56	10-15	10-45
12-00	12-11	12-29	—	12-45	—	1-7	—	—	—	—	—
3-00	3-12	3-31	3-37	3-48	4-3	4-18	4-25	4-46	4-56	5-15	5-45
5-30	5-42	6-2	6-9	—	—	—	—	—	—	—	—
7-45	7-57	8-16	8-22	8-33	8-48	9-3	9-10	9-31	9-41	10-00	10-30

Chemin de Fer rhénan.

PÉRIODE D'HIVER. — Commencant le 5 octobre 1847.

D'AMSTERDAM A UTRECHT ET ANHEM.			D'ANHEM A UTRECHT ET AMSTERDAM.		
Départ d'Amst.	Départ d'Utrech.	Arrivée à Anhem.	Départ d'Anhem.	Départ d'Utrech.	Arrivée à Amst.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 45	8 55	10 35	7 10	8 50	10 —
11 55	1 5	2 45	11 30	1 10	2 20
5 27	6 37	8 17	3 35	5 15	6 25

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Spui, 75.

Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHOONVELD et F. H. Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK Hoofdsteeeg.